



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX^{MC}

Approbation : le 25 septembre 2025

**En vigueur : 22h30 HNE le 10 avril
2026**

**Date du premier tirage régi par le 14 avril 2026
les conditions de jeu :**

1. RÈGLEMENTS

Le Lotto Max^{MC} est régi par les Règlements relatifs aux loteries et billets de la Société de la loterie interprovinciale inc. (« SLI »); ces règlements sont disponibles sur demande et CONTIENNENT DES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.

2. PARTICIPATION

Chaque participation comprend 4 sélections de 7 numéros allant de 1 à 52, inclusivement.

3. ÉMISSION DE BILLETS

Pour participer, toute personne admissible doit faire des sélections Lotto Max valides (lesquelles peuvent être choisies par la personne admissible, générées par ordinateur ou faites par une combinaison des deux, selon le cas) et payer 6 \$ par participation par tirage ou remettre un billet gagnant donnant droit à une participation gratuite. Une fois qu'une personne admissible a participé, un billet sera émis portant la ou les dates de tirage, les 4 sélections de chaque participation, la somme mise ou « PARTICIPATION GRATUITE » dans le cas d'une participation gratuite (réputée être une mise de 6 \$), le ou les numéros de contrôle et tout autre renseignement pertinent.



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX

Approbation : le 25 septembre 2025

En vigueur : le 11 avril 2026

4. TIRAGE PRINCIPAL

À chaque date de tirage, ou aussitôt que possible par la suite, la SLI fera tirer au hasard sept numéros réguliers et un numéro complémentaire (soit huit numéros différents) parmi tous les numéros de 1 à 52 (le « Tirage Principal »).

5. SÉLECTIONS GAGNANTES

Les sélections gagnantes à la suite d'un Tirage Principal sont déterminées comme suit :

<u>SÉLECTION GAGNANTE</u>	<u>COMPREND</u>
7/7	les sept numéros réguliers
6/7+	six numéros réguliers et le numéro complémentaire
6/7	six numéros réguliers et un autre numéro*
5/7+	cinq numéros réguliers, le numéro complémentaire et un autre numéro*
5/7	cinq numéros réguliers et deux autres numéros*
4/7+	quatre numéros réguliers, le numéro complémentaire et deux autres numéros*
4/7	quatre numéros réguliers et trois autres numéros*
3/7+	trois numéros réguliers, le numéro complémentaire et trois autres numéros*
3/7	trois numéros réguliers et quatre autres numéros*

* « autre numéro » signifie un numéro qui n'a pas été tiré.

6. BILLETS GAGNANTS

Tout billet valide pour un Tirage Principal qui présente une sélection gagnante de ce tirage est un billet gagnant et permet à son ou ses détenteurs de réclamer, pour chaque sélection gagnante, un lot calculé conformément à l'article 7 ci-après.



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX

Approbation : le 25 septembre 2025

En vigueur : le 11 avril 2026

7. LOTS DU TIRAGE PRINCIPAL

Le montant de la cagnotte de la catégorie 7/7 du Tirage Principal pour ce tirage (le « Gros Lot Principal ») sera établi par la SLI à sa discrétion et annoncé publiquement avant le Tirage Principal.

Après chaque Tirage Principal, la SLI réserve, aux fins du paiement des lots, 2,88 \$ pour chaque participation enregistrée dans le système informatique de l'un ou l'autre de ses organismes de distribution régionale pour ce tirage pour financer les lots, comme suit :

- A) la somme de 1,69 \$ est attribuée au « Fonds des tirages » pour financer le paiement
 - i) du Gros Lot Principal; ii) des lots MAXPLUS; iii) des lots MAXMILLIONS et iv) de tout lot additionnel attribué dans le cadre d'un tirage spécial que la SLI peut offrir de temps à autre à sa discrétion.
- B) la somme de 1,19 \$ est attribuée au « Fonds des lots » et un « Fonds des cagnottes » est établi en déduisant du Fonds des lots un montant égal au montant total payable en lots pour les sélections 4/7, 3/7+ et 3/7 gagnantes. La somme réputée payable comme lot pour chaque sélection 3/7 gagnante (participation gratuite) est de 2,88 \$.

Sous réserve des articles 10 et 11, dans le Tirage Principal, les lots sont déterminés comme suit :

<u>CATÉGORIE DE SÉLECTION GAGNANTE</u>	<u>CAGNOTTE</u>	<u>LOT</u>
7/7	Gros Lot Principal ¹	Part du Gros Lot Principal ²
6/7 +	18,50 % du Fonds des cagnottes ¹	Part de la cagnotte ³
6/7	18,85 % du Fonds des cagnottes ¹	Part de la cagnotte ³
5/7 +	12,25 % du Fonds des cagnottes ¹	Part de la cagnotte ³
5/7	27,50 % du Fonds des cagnottes ¹	Part de la cagnotte ³
4/7 +	22,90 % du Fonds des cagnottes ¹	Part de la cagnotte ³
4/7	Fixe	20 \$
3/7 +	Fixe	20 \$



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX

Approbation : le 25 septembre 2025

En vigueur : le 11 avril 2026

3/7	Fixe	Participation gratuite ⁴
-----	------	-------------------------------------

1. S'il n'y a pas eu de sélection gagnante dans une ou plusieurs des catégories 7/7, 6/7+, 6/7, 5/7+, 5/7 ou 4/7+, le montant du lot ou de la cagnotte, selon le cas, de chacune de ces catégories pour laquelle il n'y a pas eu de sélection gagnante à ce tirage sera attribué au Fonds des tirages pour financer les lots de tirages subséquents, à la discrétion de la SLI, étant entendu que le montant attribué ne doit inclure aucun montant que la SLI peut s'être engagée à ajouter au Fonds des tirages pour atteindre le montant du Gros Lot Principal qu'elle a établi comme montant du Gros Lot Principal de ce Tirage Principal précédent.
2. « Part du Gros Lot Principal » signifie un montant calculé en divisant le montant du Gros Lot Principal par le nombre de sélections gagnantes dans la catégorie 7/7.
3. « Part de la cagnotte » signifie, pour les sélections gagnantes parmi les catégories 6/7+, 6/7, 5/7+, 5/7 ou 4/7+, un montant calculé en divisant le montant de la cagnotte de cette catégorie par le nombre de sélections gagnantes dans cette catégorie.
4. Un billet de participation gratuite est assujéti aux conditions de jeu en vigueur à la date du tirage pour lequel le billet de participation gratuite est émis.

8. LES SÉRIES MAXPLUS

Aux fins des présentes, « tranche » signifie le nombre d'occurrences de 1 000 000 \$ dans le Gros Lot Principal (c.-à-d. le montant du Gros Lot Principal divisé par 1 000 000 \$). La SLI fera tirer au hasard, immédiatement après le Tirage Principal, au moins autant de séries de sept numéros (soit sept numéros différents) parmi tous les numéros de 1 à 52 (chacune de ces séries de sept numéros étant appelée une « Série MAXPLUS ») qu'il y a de tranches de 1 000 000 \$ dans le Gros Lot Principal (« Tirages MAXPLUS »). La SLI a la discrétion de faire tirer des Séries MAXPLUS additionnelles. Chaque lot offert dans le cadre des Tirages MAXPLUS est appelé un « Lot MAXPLUS ». La SLI annoncera publiquement le nombre de Lots MAXPLUS qui seront offerts avant la date du tirage applicable.

Aux dates de tirage précisées par la SLI, et à sa seule discrétion, la SLI peut augmenter le montant de tous les Lots MAXPLUS offerts dans le cadre des Tirages MAXPLUS. Pour plus de précision, le montant de chaque Lot MAXPLUS sera d'au moins 100 000 \$. Lorsque la SLI choisit d'augmenter la valeur de ce lot, tous les lots offerts dans le cadre des Tirages MAXPLUS d'une même date de tirage seront de cette même valeur. Toute augmentation de Lot MAXPLUS sera annoncée par la SLI avant la date de tirage applicable. Pour éviter toute ambiguïté, chacun de ces lots continuera d'être désigné comme un « Lot MAXPLUS » aux fins des présentes conditions de jeu, nonobstant sa valeur monétaire.



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX

Approbation : le 25 septembre 2025

En vigueur : le 11 avril 2026

Sous réserve des articles 10 et 11, tout billet valide pour ce tirage qui présente une Série MAXPLUS de ce tirage est un billet gagnant et permet à son ou ses détenteurs de réclamer, pour chaque Série MAXPLUS, un lot dont le montant est calculé en divisant la valeur monétaire du Lot MAXPLUS de ce tirage par le nombre de fois que cette Série MAXPLUS apparaît sur les billets gagnants.

Les Lots MAXPLUS seront financés au moyen du Fonds des tirages. Sous réserve de ce qui suit, la SLI fournira le financement additionnel nécessaire pour satisfaire le nombre de Lots MAXPLUS qu'elle a établi dans le cas où le montant des Lots MAXPLUS est supérieur au Fonds des tirages pour ce tirage (le « Financement des lots MAXPLUS par la SLI »). Les Lots MAXPLUS qui sont gagnés seront financés au moyen du Fonds des tirages avant d'avoir recours au Financement des lots MAXPLUS par la SLI. Dans ce tirage, s'il n'y a pas de billet gagnant présentant une Série MAXPLUS, le montant du lot pour chaque Série MAXPLUS sera attribué au Fonds des tirages pour financer les lots de tirages subséquents, à la discrétion de la SLI, étant entendu que seuls les Lots MAXPLUS financés uniquement au moyen du Fonds des tirages pour ce tirage seront compris dans le montant ainsi attribué et cette attribution ne doit inclure aucun Financement des lots MAXPLUS par la SLI.

9. LES SÉRIES MAXMILLIONS^{MC}

Si le montant du Gros Lot Principal d'un tirage donné devait être égal ou supérieur à 50 000 000 \$, la SLI établira à sa seule discrétion un nombre de lots MAXMILLIONS^{MC} pour ce tirage (chacun de ces lots étant un « Lot MAXMILLIONS »). La SLI annoncera publiquement le nombre de Lots MAXMILLIONS qui seront offerts avant la date du tirage applicable.

La SLI fera tirer au hasard, immédiatement après les Tirages MAXPLUS, au moins autant de séries de sept numéros (soit sept numéros différents) parmi tous les numéros de 1 à 52



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX

Approbation : le 25 septembre 2025

En vigueur : le 11 avril 2026

(chacune de ces séries de sept numéros étant appelée une « Série MAXMILLIONS ») qu'il y a de lots MAXMILLIONS annoncés publiquement pour ce tirage (les « Tirages MAXMILLIONS »).

Sous réserve des articles 10 et 11, tout billet valide pour ce tirage qui présente une Série MAXMILLIONS de ce tirage est un billet gagnant et permet à son ou ses détenteurs de réclamer, pour chaque Série MAXMILLIONS, un lot dont le montant est calculé en divisant 1 000 000 \$ par le nombre de fois que cette Série MAXMILLIONS apparaît sur les billets gagnants.

Les Lots MAXMILLIONS seront financés au moyen du Fonds des tirages. Sous réserve de ce qui suit, la SLI fournira le financement additionnel nécessaire pour satisfaire le nombre de Lots MAXMILLIONS qu'elle a établi dans le cas où le montant des Lots MAXMILLIONS est supérieur au Fonds des tirages pour ce tirage (le « Financement des lots MAXMILLIONS par la SLI »). Les Lots MAXMILLIONS qui sont gagnés seront financés au moyen du Fonds des tirages avant d'avoir recours au Financement des lots MAXMILLIONS par la SLI. Dans ce tirage, s'il n'y a pas de billet gagnant présentant une Série MAXMILLIONS, le montant du lot pour chaque Série MAXMILLIONS sera attribué au Fonds des tirages pour financer les lots de tirages subséquents, à la discrétion de la SLI, étant entendu que seuls les Lots MAXMILLIONS financés uniquement au moyen du Fonds des tirages pour ce tirage seront compris dans le montant ainsi attribué et cette attribution ne doit inclure aucun Financement des lots MAXMILLIONS par la SLI.

Pour plus de certitude et sans pour autant limiter la généralité de ce qui précède, voici des exemples illustrant ces règles :

Exemple 1 : La SLI décide d'établir le montant du Gros Lot Principal à 50 000 000 \$, la SLI a établi un nombre de 50 Lots MAXPLUS de 100 000 \$ et 2 Lots MAXMILLIONS, le montant du Fonds des tirages atteint 48 500 000 \$ et il n'y a pas de sélection gagnante dans la catégorie 7/7 du Tirage Principal :



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX

Approbation : le 25 septembre 2025

En vigueur : le 11 avril 2026

- Si 15 Lots MAXPLUS et 2 Lots MAXMILLIONS sont gagnés :
 - 1 500 000 \$ du Fonds des tirages seront utilisés pour financer les Lots MAXPLUS;
 - 2 000 000 \$ du Fonds des tirages seront utilisés pour financer les Lots MAXMILLIONS ; et
 - 45 000 000 \$ sera ajouté au Fonds des tirages pour financer les lots des tirages subséquents.

Exemple 2: La SLI décide d'établir le montant du Gros Lot Principal à 55 000 000 \$, la SLI a établi un nombre de 55 Lots MAXPLUS de 100 000 \$ et 4 Lots MAXMILLIONS, le montant du Fonds des tirages atteint 58 800 000 \$ et il y a au moins une sélection gagnante dans la catégorie 7/7 du Tirage Principal :

- Si 14 Lots MAXPLUS et 2 Lots MAXMILLIONS sont gagnés :
 - 55 000 000 \$ du Fonds des tirages seront utilisés pour financer le Gros Lot Principal ;
 - 1 400 000 \$ du Fonds des tirages seront utilisés pour financer les Lots MAXPLUS ;
 - 2 000 000 \$ du Fonds des tirages seront utilisés pour financer les Lots MAXMILLIONS ; et
 - 400 000 \$ sera ajouté au Fonds des tirages pour financer les lots des tirages subséquents.
- Si 20 Lots MAXPLUS et 3 Lots MAXMILLIONS sont gagnés :
 - 55 000 000 \$ du Fonds des tirages seront utilisés pour financer le Gros Lot Principal ;
 - 2 000 000 \$ du Fonds des tirages seront utilisés pour financer les Lots MAXPLUS ;
 - 3 000 000 \$ seront utilisés pour financer les Lots MAXMILLIONS. 1 800 000 \$ proviendra du Fonds des tirages et le Financement des lots MAXMILLIONS par la SLI sera de 1 200 000 \$; et



CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX

Approbation : le 25 septembre 2025

En vigueur : le 11 avril 2026

- aucun montant ne sera ajouté au Fonds des tirages pour financer les lots des tirages subséquents.

10. CALCUL DES LOTS - ARRONDISSEMENT

Dans les catégories 7/7, 6/7+, 6/7, 5/7+, 5/7 et 4/7+, les Lots MAXPLUS et les Lots MAXMILLIONS, le montant de chaque lot est calculé en divisant le montant de la cagnotte de cette catégorie (ou, la valeur monétaire d'un lot MAXPLUS tel que décrit à la section 8 dans le cas des lots MAXPLUS, et 1 000 000 \$ dans le cas des Lots MAXMILLIONS) par le nombre de sélections gagnantes dans cette catégorie, sauf que :

- A) pour le Gros Lot Principal, les Lots MAXPLUS et les Lots MAXMILLIONS, les cents sont arrondis à la prochaine dizaine supérieure (ex. 8 075 487,12 \$ est arrondi à 8 075 487,20 \$);
- B) pour les lots 6/7+, 6/7, 5/7+, 5/7 et 4/7+, les cents de moins de 0,05 \$ sont réduits à 0,00 \$ (ex. 2 726,34 \$ est arrondi à 2 726,30 \$) et les cents de 0,05 \$ ou plus sont augmentés à la prochaine dizaine (ex. 2 726,35 \$ est arrondi à 2 726,40 \$).

Pour les catégories 4/7, 3/7+ et 3/7, les lots sont fixes conformément à l'article 7.

11. RÉCLAMATION DES LOTS

Les lots doivent être réclamés dans l'année suivant la date du tirage.

12. CHANCES DE GAGNER

Les chances approximatives de gagner dans le Tirage Principal s'établissent comme suit :

**CONDITIONS DE JEU DU LOTTO MAX****Approbation : le 25 septembre 2025****En vigueur : le 11 avril 2026**

<u>Sélection gagnante</u>	<u>Par participation (une sur)</u>	<u>Par sélection (une sur)</u>
7/7	33 446 140	133 784 560
6/7 +	4 778 020	19 112 080
6/7	108 591	434 365
5/7 +	36 197	144 788
5/7	1 684	6 734
4/7 +	1 010	4 041
4/7	72,2	288,6
3/7 +	72,2	288,6
3/7	7,0	28,2
Un lot	5,8	23,3

Les chances approximatives de gagner dans un Tirage MAXPLUS ou un Tirage MAXMILLIONS sont les mêmes que les chances de gagner 7/7 dans le Tirage Principal.